

# JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi

Administration et Expédition: SION, Imprimerie GESSLER

Compte de chèques Nr. 11 584. Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal

Sur demande le „BULLETIN OFFICIEL“ est joint comme supplément aux prix de fr. 0.60 par semestre pour la Suisse et fr. 2.40 par an pour l'Etranger

Téléphone

L'abonnement part de n'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée. Les abonnements pour l'Etranger sont payables d'avance

### ANNONCES:

Canton Suisse Etranger		
La ligne ou son espace	0.10	0.20 0.30
Réclames	0.40	
Minimum d'insertion 1 franc		

Pour renseignements et devis s'adresser à „L'Administration du Journal“ à Sion.

### ABONNEMENTS:

L'abonnement est payable par six mois.

année 6 mois 3 mois	
Valais et Suisse	6.50 3.25 2.-
Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine)	12.- 6.50 4.-
Envoi par numéro	15.- 7.80 4.40

### A LOUER

Jolies chambres meublées. Adressez les offres au bureau du Journal sous chiffres 12.

### A LOUER

Chambre meublée S'adresser: Pharmacie Faust, Sion

### A LOUER

Jolie chambre meublée bien exposée. S'adresser au bureau du Journal.

### On demande

une servante pour un petit ménage, et ayant de bonnes références. S'adresser à Mme. Bernheim au magasin „A la Ville de Paris“ Sion.

### POMPE

à vendre faute d'emploi bonne pompe d'arrosage avec tuyaux, ayant très peu servi. Prix avantageux. S'adresser sous L. G. au bureau du journal.

### Bonnes cuisinières

sont demandées pour saison de montagne. H. E. HELD, fils, Bureau de Placement, Rue St-François 5 au 2<sup>me</sup>, LAUSANNE.

### Plusieurs jeunes gens

sachant traire et faucher sont demandés pour la campagne. H. E. HELD, fils, Bureau de Placement, Rue St-François 5 au 2<sup>me</sup>, LAUSANNE.



**EAU DE TABLE PAR EXCELLENCE**  
**Montreux**  
EAU MINÉRALE ALCALINE

En vente partout  
**Société des Eaux Alcalines Montreux**

### Votre montre ne marche-t-elle plus ?

Allez chez l'horloger **Charles MATHEY** Sion - Place du Midi

Et vous aurez toute satisfaction. Travail garanti et prix modéré.

En magasin Régulateurs de style moderne et ordinaire, Pendules, Tableaux, Réveils, Montres en tous genres depuis 5 francs  
**Garantie sur facture**  
Orfèvrerie et lunetterie

### Viande de jeunes chevaux et mulets

Rôti	à Fr. 1.20 le kg.
Bouilli	„ 1.- „
Graisse pour la cuisine	1.20 „
toutes ces marchandises fraîches	„
Viande fumée	à Fr. 1.60 le kg.
Cotelettes fumées	1.20 „
Langues	à 2.- 2.50 la pièce
Cervelats	à 2.- 2.50 la paire
Saucisses de Vienne	20 „
Saucisses fumées	20 „
Gendarmes	20 „
Schblinge (sauc. cuites)	30 „
à partir de 25 paires franco	„
Salami	à Fr. 2.80 le kg.
Saucissons fumés	2.40 „

H. Braun, Charcuterie, Bâle

SION „Café de la Planta“ SION

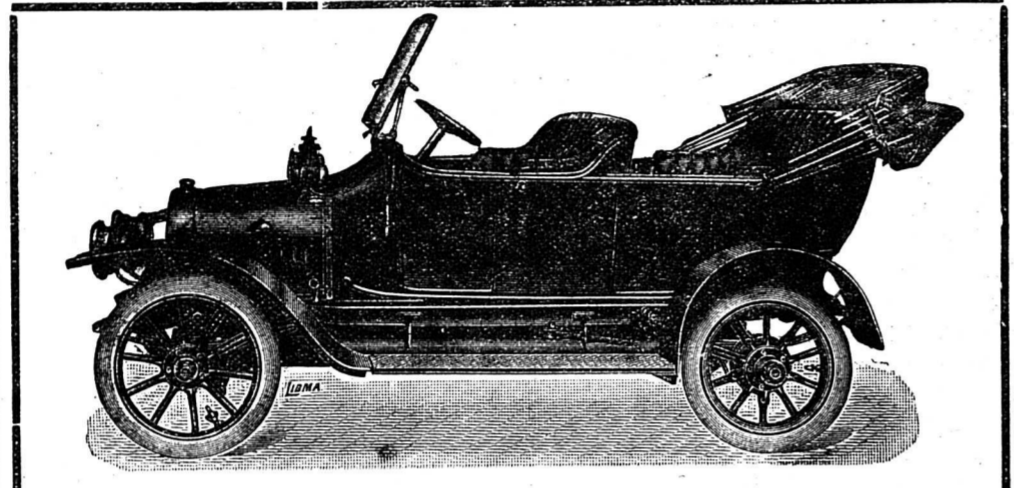
## CONCERT

par la Troupe „ARNOLDI“

Mlle. RENÉE, Diseuse. Mr. PETIT Louis, com. original.  
Mr. ARNOLDI, dans ses excentricités musicales.

- Entrée libre -

SAMEDI soir à 8 h. DIMANCHE après-midi 2 h. et 8 h



Bicyclettes, Motocyclettes et Automobiles „PEUGEOT“

## Oscar Roch

SION :: Avenue du Midi

Atelier de constructions mécaniques ::  
**AUTO-GARAGE**

Réparations de machines à coudre, moteurs et armes à feu etc.  
Transformation du fusil Vetterli à percussion centrale.  
Soudage du fer et de la fonte au gaz Autogène et Castolin.  
Charge d'accumulateurs. Stock „Continental“

La Confiserie-Pâtisserie

## Ad. Obrist, Sion

A côté de l'Hôtel de la Poste

recommande ses articles en tous genres, tels macarons, jalousés, Suvareff, toutes fourrées en tous genres, polonais, tartes, etc. Tous les dimanches beau choix de pièces à 10 cts. Fruits à la moutarde. Glaces en tous parfums. Bonbons fins.

Spécialité de caramelles à la crème.  
Dès dimanche gâteaux aux fraises

Service prompt et soigné -o- Expéditions

Médaille d'Or :: Exposition cantonale 1909.

Écoulements, maladies de vessie, Goutte militaire

Guérison assurée, rapide et sans fatigue, par l'emploi du

## SANTAL CHARMOT

Supprime toutes douleurs, facilite la miction et rend claires les urines les plus troubles.  
4 fr. la boîte. — En vente dans les pharmacies principales.

Dépôt général et expédition: Pharmacie de la Rose à rue de Carouge 73, Genève

## Fabrique de Chalets Suisses



Pavillons :: Kiosques :: Garages  
Mazots :: Chalets démontables.

● ● ●

!! Catalogues et Devis sur demande !!  
Téléphone 34-93

## J. MATHEY :: PRILLY-LAUSANNE

### EXPORTATION

100.- à fr. 200.-

par mois peuvent être gagnés en s'occupant de la vente d'obligations à primes. Autorisé par la Loi.

**Banque STEINER & Co.**  
LAUSANNE H32318 L

Mme. Bochud-Villet

Sage-femme diplômée des Maternités de Lausanne et Genève  
Reçoit des Pensionnaires

Place des Bergues, 3 GENEVE

## Perdu

Petite basse à quatre pistons, marque „Millereau Paris“, qui avait été déposée à la salle à manger du Restaurant de la Poste à Sion, le soir de la Fête cantonale.

La rendre contre récompense à la „Géronde“ Sierre.

### Pour Agriculteurs et Amateurs

Bassins en tôle d'acier galvanisés ou vernis. Chaudières de toutes dimensions chez **A. Tschumy, Yverdon** Constructeur

Catalogues sur demande

### Aux quatre saisons!

Grand magasin de chaussures  
3, Rue Grand St-Jean, 3 — Maison fondée en 1881

Articles de tous genres et de 1<sup>er</sup> qual. à des prix spécialement bon marché.

- Souliers bas pour Dames depuis (bains de mer) fr. 4.50
- „ „ Messieurs depuis „ 5.50
- „ „ Enfants de tout âge depuis „ 2.50
- Boîtes pour Dames depuis „ 8.-
- „ Messieurs „ „ 10.-
- Spécialité de bottines à boucles pour Messieurs obèses.
- Fortes Chaussures foreées pour la campagne depuis „ 8.50
- Bottes pour Messieurs depuis „ 16.-
- Chaussures militaires au prix-courant.
- „ caoutchouc et soques en tous genres.

Envoi par poste sur toutes les commandes contre remboursements. 50% de remise pr. toutes les commandes.

Henri Lée-Blum, négociant.

### Articles Hygiéniques et Cosmétiques

par Messieurs, Dames 1<sup>er</sup> Choix, Catalogue fco. s. direction, par le dépôt de fabr. „Arola“ Wangen/A.

„BALLY“ la marque la plus renommée pour Messieurs, Dames et Enfants



on ne la trouve nulle part meilleur marché qu'au

Magasin de chaussures **Ad. Clausen** SION

Rue de Lausanne

Spécialité: aussi en Souliers forts pour Campagne.

Meilleur marché que des maisons d'expédition

## CAFÉ DES BAINS

SION

Le soussigné informe le public de Sion et des environs, ainsi que les amis et connaissances qu'il a ouvert à Sion le

„CAFÉ DES BAINS“  
:: Boulevard du Midi ::

Il s'efforcera, par des vins et consommations de premiers choix, de satisfaire son honorable clientèle.

Kiosque pour Concert Jeux de quilles  
Grand Jardin ombragé

**BAINS (douches)**  
!! Ouverts de 6 heures du matin à 9 heures du soir !!

Se recommande **Francis Gollet-Kluser.**

## LA BOUCHERIE

### Louis MOREL à Genève

17 Bourg-de-Four 17

avise sa nombreuse clientèle qu'à dater de ce jour, elle expédie des viandes de première qualité, par colis postaux de 2 kg. 500 au-dessus au prix suivants:

Boeuf à bouillir	depuis Fr. 1.40 le kg.
„ à rotir	„ 1.70 le kg.
Graisse de boeuf	1.40 le kg.
Poitrine mouton	1.40 le kg.

Les commandes sont expédiées par retour du courrier contre remboursement.

## FABRIQUE DE MEUBLES

### REICHENBACH FRERES S.A.

SION Magasins à l'Avenue de la Gare

Amenagements complets de tous styles  
Chambres à coucher. Chambres à manger. Salons. Bureaux. Linoéums. Tapis. Couvertures. Plumes. Glaces. etc. etc.

Installations pour hôtels, pensions, villas, etc.  
Devis sur demande. Vente à terme. Références

**LITERIE COMPLETE**

### Matériaux de construction

Fabrique de CARREAUX pour DALLAGES et de TUYAUX en CIMENT

## GETAZ & ROMANG

VEVEY — LAUSANNE

Dallage et revêtement céramiques. Appareils sanitaires pour W. C. Bains etc.

CARTES DE VISITE en tous genres à l'Imprimerie GESSLER



# Grand Conseil

Séance de jeudi 23 mai

Présidence de M. Défayes, président.

## Les affiches dans les gares

Le bureau donne lecture d'une requête de M. Ch. L. Loréan, chef de station à Sion, concernant les affiches-réclames dans les gares. Le requérant dit avoir constaté que depuis l'application de la nouvelle loi frappant les affiches-réclames d'un timbre plus élevé, on ne pose plus d'affiches dans les gares, d'où il résulte une diminution dans l'affluence des touristes; on a également constaté que par représailles envers cette mesure, les affiches-réclames du Valais sont boycottées dans d'autres cantons. M. Loréan propose que les affiches concernant le transport des voyageurs par chemins de fer et bateaux à vapeur, soient exemptés du droit de timbre.

Cette requête est renvoyée au Conseil d'Etat pour préavis.

## Autour du rapport de la Caisse hypothécaire

Scrutant d'une habitude assez regrettable qui consistait jusqu'ici à n'examiner qu'un peu superficiellement le rapport annuel de la Caisse hypothécaire, la commission chargée de cet objet s'est livrée à une étude très sérieuse et par l'organe de ses rapporteurs, MM. Leuzinger et L. Mengis, formule toute une série d'observations concernant la marche de notre établissement cantonal de crédit foncier.

Le Conseil d'Etat, dans son message avait émis le vœu que désormais les organes de la banque se conforment d'une manière plus complète au règlement, qu'ils restreignent les prêts sur simples billets, soit les opérations commerciales, pour s'en tenir essentiellement au but pour lequel l'établissement a été créé, c'est à dire favoriser les prêts hypothécaires; et enfin que le rapport annuel du Conseil d'administration soit plus complet.

Le Conseil d'administration ayant eu connaissance des conclusions du message du Conseil d'Etat, a transmis au Grand Conseil les explications qu'il avait à donner à ce sujet.

Il déclare en premier lieu qu'il adhère à la demande du Conseil d'Etat de faire rentrer dans son rapport annuel, certains renseignements demandés qui n'y figuraient pas jusqu'ici. Par contre, en ce qui concerne les opérations commerciales, il prétend n'être pas sorti des prescriptions du règlement. Le Conseil d'Etat commet une erreur quand il dit que la perte de 5000 francs environ chaque année, subie par la Caisse est due aux opérations commerciales; elle provient plutôt de la difficulté de réaliser certaines hypothèques; elle est d'ailleurs tout à fait normale.

On a encore reproché au Conseil d'administration de tolérer dans les agences une valeur en portefeuille trop considérable. Le Conseil d'administration a élaboré, afin de remédier à cela, un nouveau règlement aux termes duquel les agents de la banque qui touchaient jusqu'ici une provision de neuvième sur les opérations commerciales, ne toucheront plus que un quinzième; cette mesure sera certainement de nature à ralentir leur zèle pour ces sortes d'opérations.

Le Conseil d'administration fait remarquer qu'au cours des trois dernières années les opérations hypothécaires ont augmenté de plus de 2 millions, tandis que les opérations commerciales ne l'ont été que de cinq cents et quelques mille francs; et qu'elles ont été entourées de toutes les garanties possibles.

Les rapporteurs dans un travail très consciencieux, après avoir fait l'historique de la création de la Caisse hypothécaire et en avoir exposé le but, énumèrent les vœux émis par la commission.

Cette dernière partage la manière de voir du Conseil d'Etat en ce qui concerne les modifications à apporter à la rédaction des rapports du Conseil d'administration; elle propose en outre d'y faire figurer: des renseignements sur les frais généraux de l'établissement, la situation des agences, la nature des pertes subies par l'établissement, la situation des représentants, au nombre de 7 en dehors des agences; sur les rapports avec l'Etat.

Par contre la commission estime que les organes de la banque n'ont pas mérité le reproche formulé par le Conseil d'Etat, concernant les spéculations commerciales et une violation du règlement. Il n'est pas exact que des fonds destinés à des opérations hypothécaires aient été détournés de leur but pour être appliqués à des spéculations commerciales. La valeur totale de ces dernières ne s'est élevée qu'à fr. 6,300,000, alors que, d'après les appréciations de la commission, elles auraient pu être de 6,544,000 sans la moindre infraction au règlement.

Le nouveau règlement élaboré par le Conseil d'administration et prévoyant des prescriptions plus sévères aux agents dans le but de restreindre leur intérêt personnel sur les opérations commerciales est la meilleure preuve de la bonne volonté des organes de la banque.

La commission exprime d'autre part le vœu que le fonds de dotation, qui est d'un million soit augmenté, en raison du développement des affaires. Elle constate que la Caisse hypothécaire, comme agence de la banque nationale suisse, a eu plus de frais que de profits. Elle propose d'étudier une réglementation plus précise des compléments du Grand Conseil à l'égard de l'établissement financier cantonal; d'étudier la question de la création d'une commission parlementaire permanente pour l'examen de la gestion de la Caisse hypothécaire et enfin de donner décharge au Conseil d'administration du compte de l'exercice de 1911.

M. Dr. Hermann Seiler, Chef du Département des Finances, prononce une charge à fond en réponse au contre-message que le Conseil d'administration a fait parvenir au Grand Conseil.

Malgré les éclaircissements donnés par la commission, il déclare ne pouvoir partager sa manière de voir que le règlement et le décret de la Caisse hypothécaire aient toujours trouvé une application stricte.

Le contre-message du Conseil d'administration admet lui-même que le montant affecté aux opérations commerciales est supérieur à celui mis à sa disposition; mais il ajoute que la différence n'est pas considérable.

On n'a pas oublié que, dans une précédente session du Grand Conseil, une discussion très vive s'est élevée et plusieurs orateurs se sont opposés formellement à toute opération commerciale. Ce devait être là une indication suffisante.

M. Seiler reproche encore au Conseil d'administration de faire figurer dans les comptes-courants le solde disponible de 500,000 frs. de l'emprunt Simplon, déposé par l'Etat.

Il dit qu'il n'est pas admissible non plus que le Conseil d'administration admette trois catégories de bons de caisse, alors que le règlement n'en prévoit qu'une, celle des cédules hypothécaires.

« Il me semble excessivement dangereux, ajoute M. Seiler, que le Conseil d'administration et le comité de direction puissent interpréter sans en référer au Grand Conseil, les dispositions législatives concernant l'établissement. Enfin le Conseil d'administration prétend que la perte de 5000 francs chaque année est une perte insignifiante et normale. Il est évident que même un établissement idéalement foncier peut subir des pertes; mais il n'en demeure pas moins, à mon avis, qu'une perte annuelle de 5000 francs est exagérée d'autant plus qu'au lieu d'en laisser prévoir la fin, le Conseil d'administration dit qu'on doit s'attendre à des pertes encore plus fortes! »

En terminant M. Seiler tient à déclarer que le Conseil d'Etat, en formulant ces observations, ne s'est laissé guider que par le propre intérêt de la banque.

MM. R. de Riedmatten et H. Roten, membres du Conseil d'administration, donnent une courte réplique à M. Seiler, puis on passe au vote.

Le Grand Conseil adopte les conclusions de la commission qu'il décide de transmettre au Conseil d'administration.

## La proportionnelle

Le Grand Conseil aborde en première lecture l'article constitutionnel nouveau à soumettre au peuple, prévoyant l'introduction de la représentation proportionnelle pour les élections législatives.

Dans son message, le Conseil d'Etat dit que ce mode électoral est beaucoup plus conforme aux principes égalitaires de la Constitution et à la souveraineté populaire que celui du système majoritaire.

Le projet présenté par le gouvernement dit en substance: « Vu l'article 104 de la Constitution; vu les votes du Grand Conseil de la session de novembre 1911 et mai 1912 déclarant l'opportunité d'introduire la proportionnelle, le Grand Conseil sur la proposition du Conseil d'Etat, ordonne: »

» Article unique: — Les 5 derniers alinéas de l'article 84 de la Constitution sont abrogés et remplacés par la disposition suivante: »

» Les élections au Grand Conseil ont lieu par districts d'après le système de la représentation proportionnelle. En attendant la réforme de la loi électorale, le nouveau mode d'élection sera fixé par un décret pour le renouvellement du Grand Conseil en mars 1913. »

La commission, par l'organe de ses rapporteurs, déclare adhérer au projet du Conseil d'Etat.

Par contre, M. Joseph Ribordy, député de Sion, déclare au nom de quelques députés qu'étant en principe adversaire de la représentation proportionnelle, il ne peut voter la revision proposée, dans le sens indiqué par le message du Conseil d'Etat: « Nous ne pouvons pas nous opposer, dit-il, à ce que la question soit soumise au peuple; mais nous ne pouvons pas non plus déclarer par un vote solennel que nous recommandons le système proportionnel comme préférable au système majoritaire, afin qu'on n'ait pas à nous reprocher une inconséquence quand nous voudrions combattre la réforme devant le peuple. Pour ce motif nous nous abstenons de voter! »

M. R. de Riedmatten, pour faire droit aux scrupules exprimés par M. Ribordy, propose de modifier le considérant disant: « Vu les décisions du Grand Conseil, déclarant l'opportunité d'introduire la proportionnelle »; de manière à ce qu'il soit compris que le Grand Conseil soumet au peuple la revision, sans la recommander.

M. H. Boley, conseiller d'Etat, manifeste sa surprise à l'endroit des susceptibilités par trop chatouilleuses de M. Ribordy. Si le Conseil d'Etat a inséré le considérant ci-dessus mentionné, c'est pour se conformer à la décision même du Grand Conseil protocolée exactement dans les mêmes termes que le dit considérant.

M. Boley donne lecture du passage y relatif du protocole. Il ne voit pas pourquoi aujourd'hui on viendrait apporter des restrictions à ce vote. Quant au vœu que le Conseil d'Etat a formulé dans son message disant que la R. P. est plus conforme que le système majoritaire, aux principes d'égalité des citoyens et de souveraineté populaire, si vous trouvez que c'est un crime formidable d'avoir osé exprimer cette opinion, nous nous inclinons.

M. R. de Riedmatten dit que la commission ne fait pas une proposition formelle de supprimer le considérant disant que le Grand Conseil reconnaît l'opportunité d'introduire la R. P.

On passe au vote.

» L'article constitutionnel nouveau introduisant la représentation proportionnelle pour les élections au Grand Conseil, est adopté en premiers débats par toutes les voix moins une.

Un certain nombre de députés conservateurs, surtout du Centre, manifestent leur opposition au nouveau système en s'abstenant de vo-

ter, en attendant qu'ils le combattent avant la votation populaire; car il est certain que cette votation sera précédée d'une formidable campagne.

\*

Séance de vendredi 24 mai

Présidence de M. Défayes, président

## Subventions scolaires

La Haute Assemblée aborde l'examen du projet de répartition des subventions scolaires fédérales pour 1912.

Dans son message le Conseil d'Etat propose de verser entièrement aux communes le surplus de fr. 10000 versé par la Confédération ensuite du dernier recensement; il propose en outre la répartition suivante aux communes: 35000 pour amortir les arriérés; fr. 15000 pour les constructions nouvelles et fr. 10000 pour les autres buts prévus par la loi fédérale. Cette répartition n'est que provisoire; le Conseil d'Etat étudie la revision complète du mode de répartition de manière à amortir le plus rapidement possible l'arriéré dû aux communes, qui s'élève à fin 1911 à un demi-million.

Ce fait regrettable est dû à une erreur commise par le législateur qui, dès le début, a promis aux communes pour les constructions scolaires une somme plus forte que ne le permettraient les disponibilités fédérales.

La commission tout en se déclarant d'accord avec la répartition générale proposée par le Conseil d'Etat, émet le postulat que le projet de revision étudié en ce moment par le Conseil d'Etat, soit présenté à la session de novembre.

Trois moyens ont été indiqués pour sortir de la situation actuelle: 1. contracter un emprunt; 2. utiliser le solde disponible de frs. 500,000 de la subvention au Simplon; 3. faire aux communes une répartition plus conforme à leurs besoins, c'est-à-dire affecter de 45 à 50 % aux arriérés.

La commission laisse le soin au Conseil d'Etat de choisir la voie qu'il croira la meilleure. Elle émet encore le postulat qu'à l'avenir, on ne verse aux communes que le montant qui leur revient chaque année de la Confédération. Elle propose une légère modification au sujet de l'emploi des 10,000 francs affectés aux divers buts prévus par la loi fédérale, soit d'affecter 35 % au mobilier; 20 % aux copies scolaires et 25 % au matériel scolaire.

M. Burgener, Chef du Département de l'Instruction publique ne s'oppose pas à la modification proposée par la commission. Il déclare que la question de l'amortissement des arriérés préoccupe grandement le Conseil d'Etat; la question n'est pas encore mûre et c'est pour cela que le Conseil d'Etat a prié le Grand Conseil de patienter jusqu'à la session de novembre. Quant au postulat de la commission d'affecter aux communes que les disponibilités fédérales, c'est par là que nous aurions dû commencer; mais on ne pouvait pas s'attendre à une telle avalanche de constructions scolaires; en 10 ans il s'en est élevé une quarantaine et il en y a 5 ou 6 actuellement en construction. Il y aurait lieu d'affecter pendant une demi-douzaine d'années les subventions fédérales entièrement aux constructions scolaires.

Le Grand Conseil adopte le projet de répartition proposé par le Conseil d'Etat, amendé par la commission, ainsi que les postulats de cette dernière.

## Interpellation

M. le député Salzmann développe son interpellation relative aux prestations du chef-lieu dans la question des bâtiments publics du canton.

M. Dr. H. Seiler lui répond en lui donnant connaissance des prestations exactes du chef-lieu, lesquelles comprennent: le rez-de-chaussée de l'ancien arsenal à la rue de Conthey, la grande salle de l'Hôtel de Ville, la salle du tribunal cantonal.

Au vu des explications de M. Seiler, M. Salzmann se déclare satisfait et l'interpellation est ainsi liquidée.

## Route des Mayens de Sion

La commission chargée de l'examen de cet objet s'est rendue sur les lieux mardi et a visité les deux tracés, celui de Vex-les-Mayens et celui de Salins-Agettes. Quatre membres de la commission proposent l'entrée en matière et l'adoption du décret; M. Eug. de Lavallaz, rapporteur, a fait minorité dans la commission et est d'avis que le Grand Conseil doit se borner à décréter la route Vex-Mayens, ruite à revenir dans une année ou deux sur un autre décret concernant la route Salins-Agettes.

La majorité de la commission admet que les deux routes sont utiles puisqu'elles sont appelées à desservir tout ce splendide coteau des Mayens et que par conséquent l'Etat doit les subventionner. Le tracé partant de Vex ne desservirait qu'un seul village des Agettes; les autres sont desservis par le tronçon partant de Salins.

La commission a reçu hier une lettre de la municipalité de Vex déclarant qu'elle décline toute participation financière au projet Salins-Agettes par ce que le Conseil de district, dans une réunion antérieure, n'a voté que le projet Vex-les-Mayens et que Vex ne pourrait supporter d'autres frais que ceux de la construction de cette route.

Malgré cette lettre, la majorité de la commission maintient son point de vue et fait remarquer que la commune de Vex n'a pas demandé l'établissement de sa route, tandis que celle des Agettes a réclamé à plusieurs reprises la sienne et s'est déclarée disposée à accepter la très grosse dépense qui lui incombera de ces travaux.

M. de Lavallaz se base sur la décision prise par le Conseil de district et estime en outre que c'est une trop grosse charge pour l'Etat de subventionner les deux routes à la fois; la dépense s'élèverait environ à fr. 107,000.

M. Kuntschen, Chef du Département des Travaux publics, rappelle qu'il y a 15 ans déjà que l'on a demandé l'établissement d'une rou-

te aux Mayens de Sion; de nombreuses pétitions sont parvenues au Département qui à toutes les demandes a répondu qu'il ne ferait des études que le jour où les communes intéressées en feraient la demande. C'est ainsi qu'en 1907 pour la première fois, nous avons été appelés à convoquer une conférence entre les communes de Vex, Agettes et Sion et le Département fut chargé de procéder à des études; quatre variantes furent examinées. Le projet qui parut le mieux répondre au but fut celui de Vex-Mayens-des Plans; mais lorsqu'on vint se mettre à l'œuvre, la commune de Vex informa le Département que l'assemblée primaire consultée, ne voulait pas de ce travail. Depuis lors fut créée la route Sion-Nendaz. La commune de Salins est venue s'y raccorder et celle des Agettes s'est empressée de profiter de la circonstance pour demander à être reliée d'une part à Sion par la route de Nendaz et d'autre part aux Mayens. Le Département ne pouvait pas refuser une demande aussi justifiée et d'ailleurs absolument conforme à la loi sur les routes; c'est alors que la commune de Vex, émue de l'initiative de sa voisine, se décida elle aussi à demander l'exécution de sa route.

Aucune commune n'avait fait d'objections aux deux tracés présentés par l'Etat. Aussi, a-t-on été assez surpris de l'attitude d'un délégué de Vex qui, le jour de l'inspection du tracé, est venu dire que la route Salins-Agettes devrait s'arrêter à Lavernaz parce que si on la poursuivait plus loin, elle ferait commencer à la route de Vex et que cette dernière commune se refuserait à contribuer aux dépenses.

Cette prétention est inadmissible au point de vue légal; tout chef-lieu de commune ayant le droit de demander à être relié au chef-lieu d'une autre commune ou à la route la plus voisine.

On a fait valoir que les frais de l'Etat seraient élevés, c'est vrai; mais le décret les répartit sur toute une série d'années en ne prévoyant qu'un subside de 5000 francs par an pour chaque tronçon.

M. Kuntschen termine en recommandant l'entrée en matière.

M. Moe Troillet, président de la commission complète les explications des rapporteurs. A la suite de ces explications, M. Pitteloud, député de Vex, déclare ne plus s'opposer au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière sur le décret est votée sans opposition et l'on passe à l'examen des articles.

Une discussion intervient sur une proposition de M. Leuzinger tendant à prévoir que la participation financière d'autres intéressés que les communes est réservée.

M. Raymond Evéquoz est d'avis que cette réserve n'est pas conforme à la loi.

Elle est néanmoins votée!

Une autre discussion, qui a été assez longue, s'est élevée relativement à une proposition de la commission de prévoir dans le décret que la subvention de l'Etat ne pourra pas dépasser les 107,000 francs prévus dans le devis.

Cette proposition qui est formulée pour la première fois dans un décret de ce genre, est combattue par MM. Kuntschen, Georges Morand; ce dernier déclare qu'on ne peut pas introduire une telle disposition sans avoir préalablement modifié sur ce point la loi sur les routes.

M. Kuntschen fait remarquer que le devis établi n'est pas définitif et que la commission elle-même a demandé au Département d'étudier une modification de tracé sur le point de raccordement des deux routes.

Au vote la proposition de la commission est écartée.

Le décret est voté dans son ensemble en premiers débats.

Demain: Clôture de la session; rapport du tribunal cantonal, modification à la loi électorale.

## La journée catholique du 2 juin

Nous recevons l'appel suivant:

A Messieurs les instituteurs de la paroisse française du canton.

Chers amis,

Le 10 avril 1910 le grand Comité de la Société valaisanne d'éducation — constitué par les membres du bureau de chaque arrondissement — a décidé que la Société, fidèle à sa devise et à ses traditions, prendrait part officiellement aux congrès catholiques qui s'organiseront en Valais.

Nous serons donc parmi ceux qui, le 2 Juin prochain, s'assembleront sur la colline historique de Valère et la magnifique place de la Planta pour témoigner de leur attachement et de leur dévouement envers l'Eglise et l'Etat. Dieu et le Pays, Patrie et Religion, voilà, certes, de nobles et chers objets que l'instituteur doit être le premier à aimer et à faire aimer, qu'il est heureux de mettre en évidence et d'acclamer non pas seulement dans la salle de classe, mais, aussi et surtout, dans les manifestations de la vie publique.

Aussi avons-nous la conviction absolue que le groupe qui s'abrètera sous les plis de notre cher drapeau sera beau et imposant par le nombre et l'enthousiasme de ceux qui le composeront.

Avec nos supérieurs hiérarchiques et les membres de votre Comité vous viendrez tous à Sion, le 2 juin, chers instituteurs! Vous y viendrez pour vous procurer la joie de vous revoir et l'occasion de resserrer les liens d'amitié qui font de vous une seule famille, un seul cœur; vous y viendrez, nous le répétons, pour prouver à tous que vous ne cédez à personne la première place quand il s'agit de se montrer catholiques et patriotes.

Massongex, le 20 mai 1912.

Le Président de la Société valaisanne d'éducation.

G. Delaloye.

P. S. — Il est rappelé à MM. les instituteurs que leur réunion triennale n'aura lieu qu'en 1913.

## Les fêtes du Centenaire

L'assemblée convoquée par le Conseil d'Etat, pour être consultée sur le programme des fêtes du Centenaire élaboré par la commission préconsultative, a été tenue hier après-midi, jeudi, à la grande salle de l'Hôtel-de-Ville sous la présidence de M. le Conseiller d'Etat Burgener. Elle comprenait environ 60 participants dont la plupart des députés.

La séance a été ouverte par un discours de M. Burgener. Orateur, après avoir remercié, au nom du Conseil d'Etat, les personnes présentes, a dit en substance: « Il y aura cent ans en 1915 que le Valais est entré dans la Confédération. Le Conseil d'Etat a estimé qu'on ne pouvait laisser passer cette date mémorable sans la célébrer par des festivités simples mais dignes de la circonstance. Il a constitué à cet effet une commission préconsultative; cette commission a été nommée cinq ans avant la date de la fête parce qu'il importait qu'elle élucidât certaines questions qui doivent précéder l'organisation proprement dite de la fête: il fallait d'abord savoir si nous voulions organiser un festival comme l'a fait le canton de Vaud et comme le fera Genève et pour cela il fallait s'y prendre à temps. En ce qui concerne ce premier point, la commission a estimé qu'il fallait renoncer à un grand festival. Il se peut que nous ayons en Valais des poètes et des compositeurs de talent à créer un festival; mais il nous manquerait les forces nécessaires pour exécuter ce festival et il nous manquerait surtout l'argent. C'est surtout le point de vue financier qui a arrêté la commission qui a décidé de remplacer le festival par trois ou quatre tableaux vivants encadrés par des chœurs d'ensemble. La commission s'est également déclarée d'accord avec la publication d'une « Festschrift » ou brochure sur un sujet historique dont un extrait serait distribué aux participants à la fête.

La commission préconsultative a maintenant terminé son travail et le Conseil d'Etat, voulant assoier les festivités sur des bases populaires a convoqué dans ce but l'assemblée de ce jour. Ce qui sortira de ses délibérations sera soumis au gouvernement qui, d'entente avec les autorités de la ville, nommera le comité d'organisation proprement dit.

Le chef-lieu du canton ne marchera pas son concours pour que les festivités du centenaire se déroulent dans le cadre simple qui sied à nos mœurs, mais digne du mémorable événement commémoré.

M. Oscar Ferrollaz, secrétaire de la commission préconsultative, fait ensuite une conférence très intéressante sur le sujet en délibérations.

Pour bien montrer combien le Valais était désireux de s'unir à la Suisse, il rappelle qu'en 1801 déjà des députés valaisans passaient la Gemmi pour porter à la Diète le vœu que le Valais reste uni à la Suisse. Le Sénat helvétique fit répondre que cette démarche n'avait rien de plus que la fidélité courageuse n'a jamais pu être ébranlée.

Une des premières questions que la commission eût à élucider fut celle de la date, 1814 ou 1815. Après de consciencieuses recherches dans les archives et après avoir consulté la chancellerie fédérale, la commission fut convaincue que la date de 1915 seule pouvait être admise pour célébrer le centenaire.

En 1814, l'entrée du Valais dans la Confédération était loin d'être un fait accompli, malgré les démarches faites dans ce but. Si cet événement fut retardé, c'est il faut l'avouer, en raison des dissentiments régnant entre la partie allemande et la partie française du canton, dissentiments qui empêchaient de mettre sur pied une constitution cantonale, nécessaire pour l'admission au sein de la Confédération. La Diète fédérale s'était déjà déclarée en 1814 favorable à cette admission, mais elle devait encore attendre que la commission diplomatique (soit les ministres des puissances étrangères) se soit prononcée et cette dernière avait déclaré que l'union ne pouvait s'accomplir que lorsque le Valais serait organisé, c'est-à-dire quand il aurait mis sa constitution de bout; or ce n'est que le 10 mai 1815 que ce fait important eut lieu. Le 4 août l'union était reconnue et le 7 le pacte fédéral était signé par les députés du Valais.

M. Ferrollaz expose ensuite les motifs qui ont guidé la commission dans ses autres propositions. Parlant du monument qu'au dernier moment, à la majorité d'une voix, elle a décidé d'abandonner, il rappelle que la Confédération a donné une subvention de fr. 15000 pour celui que le Tessin a élevé dans la même circonstance. Le monument proposé, qui consisterait en un obélisque placé à l'entrée du jardin public coûterait environ 35,000 fr. La dépense serait donc facilement couverte par la subvention de 15000 francs de la Confédération et une subvention de 20000 francs de l'Etat.

La commission a également proposé d'ouvrir une souscription populaire en vue de la création d'une œuvre sociale.

Les fêtes consisteraient, outre les tableaux vivants, en un grand cortège des populations du Valais et en un banquet officiel à la salle de l'arsenal et un banquet populaire sous les arbres de l'avenue de la gare.

On ouvre la discussion sur les décisions de la commission.

L'assemblée ne formule aucune observation concernant la date de 1915 qui est admise (le 7 août, 22 coups de canon seront tirés; on sonnera les cloches le soir et des feux de joie seront allumés sur les montagnes. Les festivités proprement dites sont renvoyées au mois de septembre).

L'assemblée adhère également sans discussion au projet d'abandonner le grand festival et de se contenter des tableaux vivants.

La question du monument par contre fait

Après la catastrophe du Titanic

NEW-YORK, 24. — Le correspondant à Washington du journal « American » annonce que le rapport sur la catastrophe du « Titanic » sera présenté mardi au Sénat.

Ce rapport constitue un acte d'accusation écrasant pour M. Ismay et le personnel de la White Star de New-York.

Il rend le capitaine Smith directement responsable du désastre et déclare que la présence de M. Ismay sur le paquebot a incité le personnel à augmenter la vitesse du navire jusqu'à la frénésie.

D'autre part, les appareils de sauvetage étaient insuffisants. Enfin la désorganisation de l'équipage aurait entraîné la mort de 300 passagers.

Les grèves anglaises

LONDRES, 24. — Plus de 20,000 débardeurs sont en grève; tous les membres de la fédération des ouvriers de transport devaient hier soir, entrer en grève, soit 472,000 ouvriers dont 150,000 à Londres seulement.

En tenant compte de la répercussion, un demi-million d'ouvriers chômeront; il n'est guère probable que la grève s'étende au port de Douvres, ni à ceux de Hull et Liverpool.

Heureux troupiers

LEIPZIG, 24. — Un soldat du 107<sup>me</sup> régiment d'infanterie a été informé qu'il venait d'hériter de 6 millions de marks d'un oncle décédé dans l'Amérique du Sud.

L'héritage s'élève à la somme de 25 millions partagés entre 15 héritiers.

D'Angleterre aux Indes en aéroplanes

LONDRES, 24. — Trois aviateurs anglais ont déjà répondu favorablement à la proposition de voler d'Angleterre aux Indes britanniques, vers l'époque de la fin de la mousson.

Le parcours jusqu'aux Indes est d'environ 7250 kilomètres. La course sera exclusivement anglaise; elle sera réservée à des aviateurs anglais volant sur des appareils de construction anglaise.

Les troubles de Budapest

BUDAPEST, 24. — Dans l'après-midi de jeudi, les manifestants se sont portés vers les quartiers sud de la ville où une assemblée populaire était convoquée sur la place Petöfi. Cette place devint bientôt le théâtre de luttes très vives et il y eut un grand nombre de blessés.

Une véritable bataille rangée a eu lieu sur la place de la Liberté et dans la rue de Waitzen.

Aux dernières heures du soir, on comptait seize morts et plus de deux cents blessés. Le 53 % des 91,000 ouvriers occupés dans les fabriques de Budapest chôment.

Un grand complot anarchiste

ROME, 24. — On assure que la police italienne a pu établir que l'anarchiste Dalba, qui au mois de mars dernier, tira deux coups de revolver contre le roi d'Italie, était le mandataire d'un grand complot anarchiste qui avait des ramifications dans toutes les capitales européennes. De nombreuses arrestations ont été opérées en Italie, notamment à Naples. Lavocat Plafio a été arrêté.

Dalba aurait avoué lui-même l'existence du complot.

Bel exemple de sang-froid

Après avoir passé son examen devant le contrôleur des mines pour obtenir son permis de conduire un automobile, M. Petit, grainetier à Chantilly, regagnait sa demeure lorsqu'il se trouva subitement indisposé.

Ne perdant pas sa présence d'esprit, il put arrêter son automobile, évitant ainsi un grave accident; presque aussitôt, il succombait à une congestion.

La campagne présidentielle aux Etats-Unis

NEW-YORK, 24. — Les derniers résultats électoraux défavorables à M. Taft, préoccupent beaucoup le parti républicain, la division entre les concurrents, causée par la violence de leur lutte, risquant de faire passer le candidat démocrate. Dans ces conditions, il faut prévoir que les républicains se rallieront à un troisième candidat pouvant assurer la concentration de leurs voix. On parle beaucoup de M. Dickinson, le ministre actuel de la guerre, dont le nom également sympathique à M. Taft et à M. Roosevelt pourrait faire l'accord.

NOUVELLES DIVERSES

L'élection du président de la Chambre française

La séance de la Chambre s'est ouverte jeudi à 2 h 15 sous la présidence de M. Massé, vice-président. Les députés, très nombreux, ont attendu dans le plus grand calme le moment de procéder à l'élection de leur président.

M. Massé donne lecture d'une lettre de condoléances du ministre de Suisse à Paris à l'occasion de la mort de M. Henri Brisson. M. Massé dit que la Chambre prie M. le ministre des affaires étrangères de transmettre ses remerciements.

On passe à l'élection du président. Le scrutin est ouvert à 2 h. 20.

Voici les résultats du premier tour: Deschanel 210 voix, Etienne 188, Cocherly 98, Vailant 67, voix éparées 23.

Un second tour est nécessaire. Il donne les résultats suivants:

Votants 526, majorité absolue 264. Ont obtenu des voix: Deschanel 292, Etienne 208.

En conséquence, M. Massé proclame M. Paul Deschanel président de la Chambre. (Applaudissements au centre et à droite.)

Une séance a eu lieu aujourd'hui, vendredi, pour l'installation du président et pour fixer l'ordre du jour.

M. Deschanel a été élu par une coalition des éléments anti-radicaux de la Chambre, et notamment avec l'appui des socialistes unifiés. Un certain nombre de radicaux ont voté toutefois pour lui.

Séance mouvementée à la Chambre hongroise

La Chambre a continué jeudi les débats relatifs à la réforme militaire. Le comte Apponyi a dit que si l'on confiait entièrement l'interprétation du règlement de la Chambre à l'arbitraire du président on mettrait la Constitution en danger. M. Lovaszky a émis des doutes au sujet de la validité de l'élection du président.

Pendant ce temps, des députés arrivaient dans la salle des séances et annonçaient qu'il y avait de nombreux blessés à la suite des manifestations socialistes qui se sont produites ce jour-là à Budapest.

Le comte Tisza, président, engagea l'orateur à continuer son discours. Un député du parti Justh demanda de suspendre la séance en raison de l'émotion qui avait été provoquée par les nouvelles concernant les émeutes. Le président déclara que le Parlement n'était pas un comité de bienfaisance et invita l'orateur suivant à commencer son discours. Comme ce dernier faisait allusion aux émeutes, le président l'invita à ne pas faire de digression.

Le comte Apponyi demanda une suspension de séance en raison des démonstrations. Le président répondit que la Chambre devait continuer à siéger et que le parlement ne devait pas se comporter comme une vieille femme hystérique. Là dessus la séance a été close au milieu d'une vive agitation.

Société Valaisanne d'Apiculture

Jendredi prochain, le 30 mai, aura lieu à St-Maurice à l'Hôtel de Ville l'assemblée générale de la Société valaisanne d'apiculture suivie d'une conférence donnée par un de nos éminents professeurs d'apiculture. Disons le tout de suite, cette journée où tous les apiculteurs de la partie française du canton se réunissent, est pour eux un jour de fête.

Je me permettrai de rappeler en quelques lignes le but de cette société qui est pour ainsi dire méconnue du public.

La Société qui compte environ 180 membres est une des plus fortes sections de la Suisse. Nous voudrions la voir plus forte encore, car il y a encore des apiculteurs qui contre leur intérêt ne font pas partie de la société, et continuent avec leur vieille routine. Nous les invitons tous à se rallier à notre groupe, et nous formerons comme une ruche forte, prête à affronter tous les temps pour aller cueillir le nectar que la nature nous offre et que nous laissons perdre sans que personne n'en profite.

Nous invitons également toutes les personnes s'intéressant indirectement à l'apiculture; elles verront dans nos assemblées cette union qui fait la force; elles pourront entendre une instructive conférence sur la manière de conduire un rucher, et la plus intéressante phase de la journée, c'est la visite des ruchers qui montre le savoir de tout apiculteur. Ce jour-là aux mépris des aiguillons de ces guerriers, on rentre chez soi heureux d'emporter le secret de la vie de nos chères abeilles.

Voici le programme de la journée.

Jeudi, le 30 mai, à 9 h. et demie, réception des membres à la gare; 10 h. et quart assemblée et conférence; 12 h. et demie, banquet. 2 h. visite de ruchers à St-Maurice et Epinassy.

R. Hayraud, apiculteur.

Les cafetiers et restaurateurs du Valais

On nous adresse l'avis suivant: Chers collègues!

Les membres de la Société cantonale des cafetiers-restaurateurs du Valais sont invités à la course annuelle décidée dans notre dernière assemblée générale. Elle aura lieu le 28 mai 1912 à Montana, selon programme suivant:

9 h. Réception des collègues à Sierre, chez M. Hiltner, café Rothorn. Distribution des insignes et cartes de fête.

9 h. 15, départ du train pour Montana. Arrivée 10 h. 44.

11 h. Assemblée. Conférence par un membre du C. C. de l'Union suisse.

12 h. 30, Banquet chez Rouvinez.

2 h. Visite de Montana.

3 h. 32 Départ pour Sierre.

4 h. 21 arrivée à Sierre. Réception. Visite des labyrinthes.

6 h. 11, départ pour Brigue.

7 h. 03, départ pour St-Maurice.

Pour renseignements s'adresser: Sion, Tavernier, Sierre, Hiltner, Martigny, Faisant, St-Maurice, Henriod, Monthey, Richard.

Le Comité compte sur une bonne participation des collègues du Valais, car il s'agit en même temps d'une course ravissante et d'une occasion de fraterniser entre collègues. Il ne nous faut pas en manquer une, car dans notre corporation, nous avons de plus en plus besoin de serrer les rangs. Nous serons accompagnés par des collègues de Genève et de Lausanne.

Mesdames et chers collègues! laissez pour un jour vos soucis de côté, faites nous l'honneur de votre présence.

Tous à Sierre le 28 mai à 9 h. du matin!

Pour le Comité: A. Tavernier, président de la Société cantonale des Cafetiers restaurateurs.

ALCOOL de MENTHE DE RICQLÈS



désaltère fait digérer guérit la cholérine, évite les épidémies.

C'est le seul véritable ALCOOL de MENTHE

IL N'EXISTE QU'UNE SEULE EMULSION SCOTT.




Notre fillette Clara était très délicate et ne savait pas encore marcher à l'âge de 2 1/2 ans. J'eus recours à votre Emulsion qui, après quelques bouteilles, fortifia tellement la petite, qu'elle put enfin marcher. Il n'y a qu'une Emulsion Scott pour les enfants retardés dans leur croissance ou affligés d'une constitution osseuse trop faible. Aarau, le 4 février 1910. (Signé) Mme Wittmann. L'EMULSION SCOTT s'est créée une grande réputation depuis 35 ans comme moyen propre à favoriser le développement d'enfants débiles et retardés. Malheureusement elle a donné lieu à nombre d'imitations que chaque personne judicieuse saura éviter d'acheter, car elle choisira toujours la véritable Emulsion Scott à la marque du «Pêcheur». Prix: 2 fr. 50 et 5 fr. dans toutes les pharmacies. Scott et Bowne, Ltd., Chiasso (Tessin).

CACAO Suchard's

Dejeuner exquis

Garanti Pur GRAND PRIX 1900 PARIS 1900



Objet d'une discussion à laquelle prennent part MM. Défayes, président du Grand Conseil, chanoine Imesch, Graven, président de Sion; Ch. Roten, chancelier d'Etat, M. le grand doyen Bagnoud et M. Pilonel.

M. Défayes déclare que, pour son compte, il verrait avec regret l'abandon du projet d'ériger un monument commémoratif. Il faut qu'il reste de cet événement un souvenir durable, afin que les générations futures sachent que les populations du Valais qui vivaient à l'époque du premier centenaire étaient animées d'un ardent patriotisme dont elles ont laissé le témoignage. Il n'y a pas de meilleur moyen de laisser un souvenir durable des fêtes qu'en élevant un monument. M. Défayes prie les autorités chargées de l'organisation définitive de revoir de plus près cette question et de ne pas l'abandonner.

M. Imesch, qui décidément a horreur des monuments, prononce un court réquisitoire en allemand contre l'érection d'un obélisque.

M. Ch. Roten se demande si on ne pourrait pas faire quelque chose de moins coûteux que l'obélisque projeté.

M. Graven dit avec raison que la décision d'élever un monument peut très bien s'allier à celle de constituer un fonds pour une œuvre de bienfaisance (Réd. C'est l'opinion que nous avons précédemment émise dans le journal).

M. Graven verrait également avec regret que le monument soit abandonné, surtout que le Valais célébrera en 1915, non seulement l'entrée du Valais dans la Confédération, mais encore la fin de la domination étrangère qui lui fut si dure à supporter et l'union des deux parties du canton.

M. le Grand doyen Bagnoud s'exprime dans le même sens. Il fait remarquer qu'à Sion, on célèbre chaque année la fin de la domination française par une procession à Valère. On pourra alors faire la procession au monument.

La question est mise aux voix. L'assemblée se prononce à la presque unanimité en faveur de l'érection d'un monument à la Planta, combinée avec une œuvre de bienfaisance.

La proposition Imesch n'obtient que la voix de ce dernier et quatre ou cinq autres.

L'édition d'une « Festschrift » est également adoptée.

A ce propos, M. Couchepin, Conseiller d'Etat, propose de faire éditer des gravures dans le genre de celles du Centenaire de la Confédération qui ont retourné encore dans nos plus humbles chaumières entre le crucifix et les tableaux de famille.

M. Burgener déclare que cette proposition est heureuse et qu'elle sera examinée.

Concernant le grand cortège des populations, sur la proposition de M. H. Roten, il est décidé de faire abstraction de groupes en costumes de 1815 précédant les populations des districts.

La dernière question à l'ordre du jour est la constitution du grand comité d'organisation. A ce sujet, l'assemblée sur la proposition de M. Couchepin, est d'avis que, dans chaque district soit formé un comité, lequel déléguerait deux ou trois de ses membres pour faire partie du grand comité central. De cette manière, on sera assuré de faire participer tout le Valais aux festivités.

A côté de ce comité, il y aurait alors un comité plus restreint choisi à Sion, pour s'occuper plus spécialement de l'organisation des fêtes dans le chef-lieu.

Le soin de régler la question de la constitution des comités est laissé au Conseil d'Etat.

Ajoutons que l'Association agricole du Valais a demandé qu'une exposition agricole cantonale soit organisée pendant les fêtes du Centenaire.

Le Conseil d'Etat verra s'il y a lieu de donner suite à cette demande.

ASTI S. P. Flury & Co., Coire

NEURALGIE MIGRAINE, INFLUENZA, MAUX DE TÊTE KEFOL

SEUL REMÈDE SOUVERAIN

Bouteille (10 pilules) 1.50. Ch. Bonaccio, pharmacien, Genève

Toutes Pharmacies. Suisse et Étranger. KEFOL

Feuilleton du «Journal et Feuille d'Avis» (75)

Les drames de la misère

— As-tu vu comme je suis farand, Bestiole? Habillé de pied en cap, rien que cela, et sans rien devoir à personne. On me paie déjà à l'atelier, et, ma journée finie, je travaille avec le père Falot; je veux m'instruire quand on est typographe on peut devenir correcteur, et j'ai de l'ambition, Bestiole.

— Tu as donc un but dans la vie?

— Et un beau, va! Quand j'aurai l'âge d'un homme, j'irai dire à une jeune fille, travailleuse et sage: « Marions-nous, veux-tu? »

— Et elle acceptera, et elle sera bien heureuse, car tu es un rade pichœur à la besogne, et comme tu grandis beaucoup, tu deviens dras tout-à-fait beau garçon, ce qui fait que tu auras pour épousee une jeune fille jolie et blonde, etc...

— C'est ce qui te trompe, Bestiole; jolie, je ne sais pas trop ce que ce mot veut dire. Les plus jolis yeux sont ceux qui regardent le plus doucement; la plus jolie bouche est celle qui adresse les meilleures paroles; les mains les plus belles, celles qui travaillent davantage, par ainsi, faisant passer les qualités de l'esprit et du cœur avant toutes les autres, il se peut très-bien qu'étant devenu un homme j'épouse celle qui me semblera vertueuse et dévouée, de préférence à une coquette pareille aux poupées que tu habilles, soit dit sans te faire injure.

Bestiole leva ses grands yeux bleus sur son jeune compagnon.

Elle resta toute interdite de la gravité de son visage, et sans qu'elle sût pourquoi, son cœur battit bien fort.

— Ah! fit-elle, voici tous les membres de la famille Niquel; comme ils semblent unis et contents; la mère seule garde encore une ombre sur le visage; elle sait bien que Crucifix doit mourir.

— L'église de la Madeleine sera trop petite pour contenir tous ceux qui a secourus Mlle Angélie.

En ce moment, midi sonna et les cloches s'ébranlèrent harmonieuses et joyeuses.

Un prêtre gravit lentement les marches, sans regarder autour de lui, sans reconnaître personne.

— L'abbé Bernard, dit Bestiole, c'est lui qui officie.

Un moment après, des roulements de voitures se firent entendre, et des groupes de femmes parées, et d'hommes en cravates blanches, portant sur leur habit des décorations multiples, pénétrèrent dans l'église.

Enfin, Maximilien descendit d'un coupé où il se trouvait avec un vieux ami, tandis qu'Angélie, s'appuyant sur le bras de son père, et souriant à Diane Montravers, une de ses filles d'honneur, posait son soulier de satin sur le marche-pied de sa grande calèche.

Angélie, blanche comme ses voiles, le front éclairé par une grâce modeste, prit le bras de Nerval et commença à gravir les marches de l'église.

Chacun l'admirait et faisait des vœux pour elle. Angélie recueillait à cette heure solennelle toutes les bénédictions qu'elle avait semées en bienfaits.

Elle se sentait entrée dans la phase sérieuse de sa vie; et calme, par qu'elle se sa-

vait prête à remplir tous ses devoirs, heureuse, parce qu'elle liait sa vie à celle d'un honnête homme qu'elle aimait, elle allait vers l'autel sans crainte et sans trouble.

Un frémissement courut dans l'église illuminée; l'orgue venait de s'éveiller sous les doigts d'un de ces rares artistes qui donnent une mystérieuse existence à l'instrument vibrant sous leurs doigts, et qui unissent au plus brillant talent d'exécution cette sensibilité exquise, cette expression qui surpassent l'habileté elle-même. C'est Angélie qui avait exigé que l'orgue fut tenu par Alexandre Guilman. Celui-ci s'était empressé de se rendre au vœu de la jeune fille, et afin de le réaliser pleinement il avait composé pour cette cérémonie une « messe » spéciale, chef-d'œuvre surpassant tout ce qu'il avait fait jusqu'alors, et dont la haute valeur artistique le plaçait au premier rang, non pas seulement des exécutants, mais encore des compositeurs.

Quelle marche triomphale que celle de cette jeune épousee s'appuyant sur le bras de son père, avant de se prosterner devant Dieu pour jurer obéissance et tendresse à l'homme de son choix. Et cependant, au milieu de ce morceau éclatant, un motif doux et presque plaintif revenait comme un regret adressé au foyer paternel. La jeune fille donnait un soupir, une larme à son adolescence heureuse, puis le chant magistral reprenait le dessus, et le bonheur d'asservir à son tour sa vie et de fonder une famille, le sentiment d'une dignité nouvelle instituée, consacrée par le ciel l'emporta sur cette pensée de regret, et le morceau s'éteignit dans des accents d'une large et puissante harmonie.

Angélie prosternée sous ses voiles, ne voyait rien de ce qui se passait autour d'elle,

mais Nerval moins attentif à la cérémonie sacrée, cherchait dans la foule deux personnes qu'il n'apercevait pas.

Certes, l'église était remplie jusqu'au seuil de groupes éblouissants de parure et cependant ce n'est pas au milieu des femmes élégantes, des hommes influents que regardait Nerval. Il fouillait l'ombre de la chapelle, le mystère des colonnes protectrices, et tout-à-coup son regard s'étant fixé sur un homme et sur une jeune fille, il ne les quitta plus.

Auillac, agenouillé dans un des bas-côtés pria avec ferveur, la tête plongée dans ses mains pour dérober à tous les yeux des larmes coulant sur son visage; Colombe regardait l'autel, et parfois ses beaux yeux se dirigeant vers Maximilien et Angélie, semblaient les désigner à Dieu.

Leur bonheur à tous deux n'était-il pas un peu son ouvrage! N'avait-elle point, en acceptant sa part d'ombre et de pauvreté, travaillé à la félicité des deux êtres, qui étaient bien loin de se douter des troubles et des douleurs qu'ils laisseraient derrière eux.

Colombe pria pour son frère, pour ce « pauvre Max » dont le nom avait eu tant d'écho dans son âme, pour cette Angélie qui l'avait aimée, protégée, secourue, à qui elle rendait à cette heure et dans une seule minute tout le bien qu'elle en avait reçu.

La pauvre fille, en recommandant au ciel le bonheur d'Angélie, fit sans doute le sacrifice de sa propre félicité, car durant un moment son visage eut la blancheur du marbre et son sourire la sérénité de celui des martyrs.

Ce fut l'abbé Bernard qui prononça le discours destiné à faire connaître au jeune couple ses devoirs nouveaux. Il ne leur montra point la vie dans laquelle ils entraient exemp-

te d'épreuves et de troubles. Non, le malheur et la souffrance accompagnent les pas de l'homme; ce n'est pas d'être exempt d'épreuves qu'il faut se féliciter davantage, mais de se sentir assez chrétien, assez fervent pour les soutenir en les unissant à la vie souffrante du Christ. Il leur montra leurs obligations comme compagnes inséparables de cette vie se devant la tendresse, la fidélité, la patience; leurs devoirs à l'égard des serviteurs qui ont le droit d'attendre de leurs maîtres l'exemple de toutes les vertus chrétiennes. Enfin, après leur avoir parlé l'austère langage de la foi il les félicita en ami, en frère, et leur promit la bénédiction du ciel, qui tombe comme une bienfaisante rosée sur les unions semblables.

— Vous êtes courageux, dit-il à Maximilien; vous êtes pieux, ajouta-t-il, en se tournant vers Angélie; allez donc, continuez à répandre non plus séparément, mais ensemble, des bienfaits sur tous ceux qui vous entourent. Et si quelque chose manque encore à votre félicité terrestre, le Seigneur, qui aime à donner « par surcroît » à ceux qui mettent en lui leur confiance, vous l'enverra en récompense du bien accompli.

Encore une fois, la grande voix de l'orgue s'éleva dans l'église.

Les anges semblaient, d'en-haut, répondre aux paroles du prêtre.

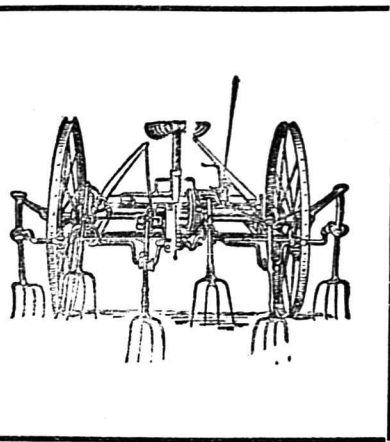
La prière absorba plus complètement les cœurs.

À la cérémonie nuptiale succédait la messe. Elle fut suivie avec une grande ferveur par tous les amis d'Angélie, et chacun remarqua la tenue modeste et l'air de ferveur de Mlle Montravers.

Tandis que le cortège traversait l'église pour se rendre à la sacristie, Angélie aperçut ses

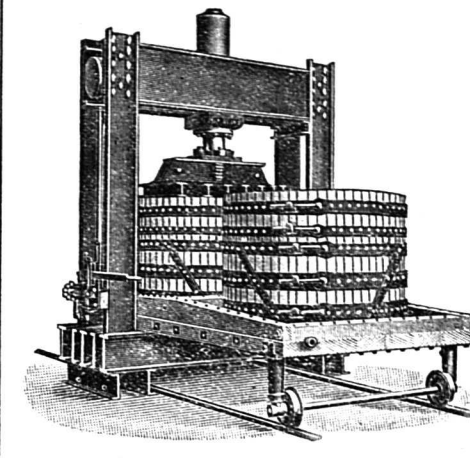
FRITZ MARTI Soc. Anon. BERNE Dépôt à YVERDON

Faneuses „Etoile“, solides et d'une grande capacité, munies de coussinets à rouleaux et par ce fait traction légère.
Faneuses „Marti Idéal“ Modèle 1912, sensiblement perfectionnées, traction légère.
Rateaux à cheval „Lion supérieur“ et „Tigre“ modèles forts et modèles légers, travaillant proprement et manœuvre facile.
Rateleuses à araires „Parfaite“, avec dispositif de transformation en longueur pour le transport sur les chemins étroits.
Rateleuses-Faneuses américaines, combinées, lesquelles ont fait également leurs preuves.



Monte-foin pour traction à cheval ou au moteur, reconnus comme excellents systèmes.
Treuils „Alfa“ très appropriés pour les monte-foin.
FAUCHEUSES „Deering Idéal“
Rateaux à mains. — Presses à foin. — Bineuses et Butteuses. — Charrues Brabant doubles. — Cultivateurs Herse. — Semoirs. — Machines à épandre les engrais Pompes et chars à purin etc.
DEMANDEZ S. V. P. NOS PROSPECTUS
Livraison à l'essai. Facilité de paiement.
Certificats excellents sont à disposition.
On cherche un Représentant sérieux.

Fabrique de Machines BUCHER-MANZ, Niederweningen (ZURICH)



Pressoirs hydrauliques pour cidre et vin (300 Atm.) à 2'clais jumelles mobiles ou tournantes pour commande à main ou moteur, divers perfectionnements.
Pressoirs hydrauliques à claie tournante et bâtons enlevables (Système Wädenswil). Plus grande économie de travail et de temps.
Pompe à moteur „Duplex“ (brevet suisse) avec dispositif double d'embrayage et débrayage automatique, n'exige point de surveillance pendant le fonctionnement. Reconnue par des autorités comme la meilleure pompe à pressoir du monde.

Pressoirs hydrauliques à haute pression (625 Atm.) pour cidre et vin, à claie carrée ou ronde tournante et avec pompe à main ou moteur. Pressoir le plus avantageux pour des exploitations moyennes.
Pompes à moteur „Simplex“ (brevet suisse) avec embrayage et débrayage automatique.
Les plus hautes récompenses à toutes les expositions.
Demandez le nouveau catalogue spécial des pressoirs hydrauliques ou la visite d'un ingénieur.
Représentant: J. Chappuis-Rey, Av. de Simplon 26, Lausanne

Grande Boucherie Argentine Fritz Sieber, Genève
Rue du Prince 7
Viande Congelée 1er choix
Expédié à partir de 5 kg. viande 1er choix Bouilli 1 fr. le kg. Rôti 1.50 fr. le kg.
Grand arrivage de veaux, moutons et agneaux arrangement pour hôtels et pensions

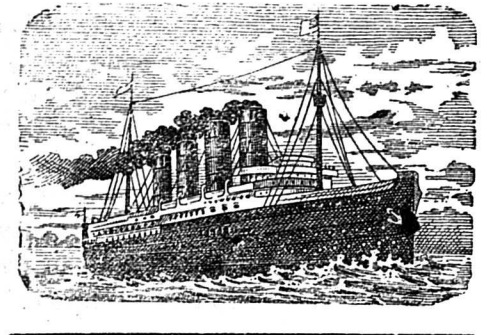
BOUCHERIE CHARCUTERIE CHEVALINE
Chemin neuf No. 2 Lucien ROSSIGNELLY TELEPHONE 4563
EAUX-VIVES
J'expédie contre remboursement à partir de 5 kg. la viande de cheval 1er choix à partir de 1 fr. 20 le kg.
Rébais aux personnes qui en prennent une grosse quantité pour saler.
Saucisses Saucissons Viande hachée
Adresse télégraphique: Rossignelly Eaux-Vives, Genève



Carrovin
le meilleur et le plus sain pour la préparation des salades
des aliments et sauces à l'ail
à l'ail
Grand choix depuis 1 Fr. 60 à 60 Fr.
Mélanie Pignat, Sion
Rue de Lausanne, en face de la Consommation
Avec ou sans inscription
En perles et en métal
Couronnes mortuaires
Règles Méthode infallible pour tous retards mensuels, Ecrite Pharmacie de la Loire, Nr. 22 Chantenay à Nantes (France)

MA VIEILLE
expérience m'apprend que le meilleur savon connu contre les taches de rousseur et pour rendre la peau délicate et souple, le teint pur et blanc est le vrai
Savon au Lait de Lis
Bergmann
Marque: Deux Mineurs
Pain 80 cts. Comme remède sans rival contre les peaux rudes et sèches et pour les teints sensibles est à recommander
La Crème au Lait de Lisse
En vente, le tube à 80 cts. chez:
SION: pharm. Henri Allet. G. Faust, V. Pitteloud, Xavier, Zimmermann.
Coiff. Martin Elner, Jos. Erné, E. Furtter, Coiffeur Ch. Ganter.
SIERRE: pharm. Burgener, Pierre de Chastanay; Coiff. Alois Heim.
MARTIGNY-VILLE: pharmacie M. Loyez, Pharmacie Morand; Coiff. F. Favre-Collomb, H. Schmitt, Coiffeur.
MARTIGNY-BOURG: pharm. Ch. Foris.
St-MAURICE: Coiff. Ch. d'Siebnthal
MONTHEVY: E. Delacoste, pharm.
VISP: pharm. Ed. Barlet.
BIQUE: F. Marty, pharm.

Emigration et passage
pour tous les pays d'Outre-mer aux prix et conditions les plus avantageux par
Jules Albrecht, horloger-bijoutier, Sion
représentant de Zwilchenbart S.A. Bâle, la plus importante et la plus ancienne Agence d'émigration de la Suisse. Approuvé par le Conseil d'Etat.



IDEAL
est en effet la crème pour chaussures „Ideal“ de la maison Fischer, car non seulement elle donne un brillant rapide et durable, mais elle conserve aussi le cuir, le rend souple et imperméable. Exigez donc chez votre cordonnier ou épicière spécialement „Ideal“. En doses de 25, 40 et 60 cts. Seul fabricant:
G. H. FISCHER
fabrique-suisse d'allumettes et de graisses Fehrltorf
Maison fondée en 1860. Bon article pr. colporteurs

LOTS
Billets à 1.- Fr. de la
LOTTERIE
de la Maison Populaire de Lucerne
(autorisée par le haut Conseil d'Etat du canton de Lucerne)
12,777 gagnants en argent avec
Fr. 250,000
à 40,000, 20,000, 10,000.— etc. etc.
Commandes chez:
Bureau Walhall, Lucerne

OEILLETTS
GÉANTS
Culture spéciale par
P. Pedrucci,
POSCHIAVO (Grisons)
prix courant à disposition

CHEVAUX
à vendre
dix bons chevaux, ou à échanger contre des chevaux de boucherie. (O. 283 L.
J. Degerbaix, 1 Tunnel, Lausanne

Moteurs d'occasion!
à benzine, huile lourde et gaz de ville de 1 à 20 HP. complètement remis à neuf, sont à vendre à bon compte et avec toute garantie, ayant été remplacés par des machines plus fortes.

Gasmotoren-Fabrik Deutz A.G.
ZURICH (H2571Z)

Toutes Réparations de Chaussures et Caoutchoucs
sont exécutées très soigneusement et dans les 24 heures
par la FABRIQUE DE CHAUSSURES J. J. CHESSEX
ST-MARTIN 21 LAUSANNE TELEPHONE 632
Service par colis POSTAUX

HENRY CORREVEY
Fleurs des champs et des bois, des haies et des murs
1 beau volume relié de 250 pages de texte et 100 planches en couleurs d'après les aquarelles de S. Rivier.
Prix: 25 francs.
En vente chez l'éditeur Alb. Kündig, Rue du Vieux-Collège, Genève, et dans toutes les librairies

Pour cause de cessation de l'exportation en Italie
je vends avec perte des toiles qui lui étaient destinées et consistant en:
550 douzaines de draps de lits
sans coutures, 150 cm. de largeur, 225 cm. de longueur, 3fr. 15 par pièce, 150 cm. de largeur, 250 cm. de longueur, 3. 50 par pièce, pur fil garanti et sans défaut, tissés avec les meilleures qualités de fil (quantités minimum 6 pièce, franco, contre remboursement).
Aut. Marsik, Leinefabrik, Giesshübel a. d. Mettau (Bohème).
On joint échantillons de toilerie en tous genres.

SAUCISSES
G. Burgisser, boucherie chevaline à Emmen, près Lucerne expédie cervelas 1er choix à 0,10 et. la pièce.

Montres de Précision à la portée de chacun
Vente directe du fabricant au particulier
Maison de confiance
Elegance
8 jours à l'essai
Prix et qualité sans concurrence.
8 mois de crédit
Garantie 5 ans
Montres de qualité sup., mouvement ancre, levées visibles, double plateau, balancier compensé, 15 rubis.
No. 629 boîte nickel extra blanc, ou acier oxydé, avec cuvette, Fr. 23 au comptant Fr. 26 à terme.
No. 630 boîte argent 800/1000 contrôlé, avec cuvette argent, forte boîte, guillochée en polie, Fr. 31.50 au comptant Fr. 35 à terme.
No. 631 même montre que le No. 630 mais avec lunettes galvanées, Fr. 33.50 au comptant, Fr. 37 à terme.
Chacune de ces pièces est livrée contre acompte de Fr. 5; le solde payable par versements mensuels de Fr. 5.- ou au comptant par versement du solde après les 8 jours d'essai. Si la montre ne convient pas, la retourner avant le terme d'essai, et l'acompte versé sera immédiatement remboursé.
Profitez des avantages de notre système de vente, et adressez vos commandes en indiquant votre adresse exacte et profession, à
Compagnie Nominale, S.A., Fabr. d'horlogerie, Chaux-de-Fonds
Rue du Parc, 8
Grand choix de montres en tous genres, régulateurs, réveils, bijouterie.
Demandez le catalogue gratis et franco.
La maison entreprend les rhabillages de montres en tous genres.
Echange de vieilles montres et bijoux pris en paiement.
Représentants sérieux sont demandés.
Indiquer le nom du Journal, s. v. p.

humbles amis, Bestiole, Reine, Bec-d'Oiseau, les Niquel, tous ceux qu'elle visitait, qu'elle se courait, qu'elle aimait.
— Je ne vous quitte pas! leur dit-elle; nous serons deux désormais à nous occuper de vous.
Une heure après, l'église était vide, on s'éloignait les cierges, on roulait les tapis sur le pavé de la Madeleine, et Angélie et Maximilien partaient pour la Suisse, où ils devaient passer quinze jours.
Cette journée resta, semblable au souvenir d'une apparition brillante, dans la pensée de Colombe. Elle se réfugia dans l'idée persistante du bonheur de son frère, et avec un élan nouveau, une grâce plus touchante et plus remplie de tendresse, elle se consacra au bonheur de son père.
Celui-ci éprouvait pour sa fille une affection dont aucun mot ne réussirait à donner une idée complète. Elle était pour lui tout ce qui restait des trésors perdus; elle faisait revivre Ania, morte à l'heure de sa naissance, et Max qui plaçait son bonheur dans un autre milieu sans se douter qu'il laissait derrière lui ceux dont il pleurait la perte.
Colombe ne vivait, n'agissait que pour la félicité de son père, et cependant peu de jours avant le mariage d'Angélie, il eut été facile de voir qu'une ombre envahissait le front de la jeune fille dès qu'elle ne se sentait plus surveillée.
Il lui semblait parfois qu'un vide se creusait dans son cœur.
Et songeait à la femme de Maximilien, ses yeux se remplissaient de larmes.
Jalousait-elle donc la fortune, la situation de sa belle-sœur?
Non; mais la jeune fille la plus innocente

gardé le droit de regarder l'avenir en face et de chercher à lui dérober son secret.
On eût pu croire, en contemplant le visage pâle de Colombe, en étudiant la nonchalance croissante de sa pose, en suivant le regard voilé de ses yeux, qu'il y avait place dans son esprit pour la rêverie, et dans son cœur pour la tristesse.
Elle parlait à Aurillac avec une tendresse exaltée, une ardeur fiévreuse; elle lui promettait de ne le quitter jamais, de se consacrer à lui, sans réserve, et d'être le soutien de sa vieillesse, comme elle était la joie de son âge mûr.
— Mais, mignonne, lui demanda un jour Aurillac, tu promets plus que tu ne pourras tenir peut-être.
— Comment donc, mon père?
— Un précepte de l'Evangile dit: « Tu quitteras ton père et ta mère pour t'attacher à ton mari ».
— Je ne comprends pas.
— Si tu le mariais.
— Moi! fit Colombe avec une sorte d'effroi.
— Mais, ma chérie, Maximilien a une compagne, cela ne m'empêche pas de l'aimer.
— Oh! ce n'est pas la même chose. D'ailleurs, depuis longtemps mon frère connaissait et chérissait Angélie, et moi...
— Toi, tu ne vois personne capable de faire le bonheur de ta vie?
— Je suis trop exigeante, mon père, je voudrais un mari parfait.
— C'est beaucoup; mais enfin de combien de vertus se compose la perfection que tu exigés de lui.
— Je le veux croyant, dit Colombe, afin de prier avec lui; doux et bon, sans cela il m'inspirerait une sorte de crainte, puis...

— Puis éloquent, travailleur, généreux...
— C'est cela, c'est cela, mon père, vous voyez bien que c'est impossible à trouver.
L'entretien en resta là; mais Aurillac quitta Colombe, tout songeur.
Les mois se passèrent et, quand arriva l'hiver, Colombe était si pâle, si amaigrie, qu'il n'était plus possible de se faire illusion sur son état.
Aurillac le constatait sans en découvrir la cause.
Médéric le voyait et s'en affectait.
Un matin que Colombe aidait à Reine à faire son ménage, en attendant la visite du médecin, elle s'arrêta un instant sans force et sans souffle, renversée sur une chaise, toute pâle et presque évanouie.
Reine appela Médéric.
En voyant paraître le jeune homme, Colombe rappela ses forces, se releva et tâcha de sourire. Quand le médecin arriva, il la regarda tout surpris.
— Vous travaillez trop, mon enfant, lui dit-il; vous vous tuez!
Le médecin donna ses soins au pauvre foia laissa s'éloigner Colombe, puis il sortit en même temps que Médéric.
— Vous connaissez le père de cette enfant, dit-il au jeune homme, et vous paraissiez porter une grande amitié à toute la famille.
— En effet, répondit Médéric, troublé.
— La santé de Mlle Colombe m'inquiète. J'entends parfois sortir de sa poitrine une plainte toux sèche qui m'alarme, ses yeux ont un éclat singulier.
— Craignez-vous, docteur?
— Eh mon Dieu! ces enfants de Paris ont tant veillé, tant souffert, qu'il faudrait pour

les ressusciter des soins rendus presque impossibles. Que fait son père?
— Il exerce l'état de chiffonnier.
— Allons! fit le docteur, c'est dommage! c'est grand dommage!
— Quoi donc, docteur?
— Que Colombe ne soit pas riche!
— Et pourquoi?
— Eh bien! puisqu'il faut tout vous dire, parce que si elle était riche, je lui ordonnerais les viandes saignantes, le vin de Bordeaux, le contentement du cœur et les voyages.
— Vous redoutez?
— L'anémie, certainement, la phthisie peut être; Colombe aurait besoin de passer une année en Italie.
— Et elle serait sauvée?
— Je le crois; cependant j'ajoute: il faudrait que Colombe fût heureuse.
— Croyez-vous donc?
— Elle cache une souffrance morale comme elle dissimule une souffrance physique, et toutes les deux la tuent.
Médéric tremblait et ses yeux se remplissaient de larmes.
— Mais, si j'en juge par votre émotion, monsieur Médéric, vous portez plus que de l'amitié à cette enfant...
— Monsieur, je vous jure...
— Ne jurez rien, je vous crois honnête homme.
— Oui, monsieur, un honnête homme qui paierait au prix de son sang le salut de Colombe.
— Elle peut être sauvée à meilleur marché, dit le docteur, en souriant.

Il resta un moment silencieux, puis il ajouta:
— Vous travaillez énormément, m'a dit M. Longus, votre propriétaire, et vous réalisez de notables économies.
— Cela est vrai, monsieur.
— Vous n'avez pas trente ans, cette jeune fille est sage et laborieuse, demandez-la en mariage, vous la saurez de la phthisie, car elle est malade... et de la mort, car elle cache à tous une secrète douleur.
— Epouser Colombe! s'écria Médéric.
— Il baissa la tête, en murmurant:
— Cela ne se peut pas, monsieur, cela ne se peut pas.
— J'oubliais que vous êtes riche et que Colombe est pauvre! dit le docteur.
— Ah! monsieur! fit Médéric, avec un cri de douleur.
Le médecin s'éloigna rapidement, en haussant les épaules; puis il dit avec un profond mépris.
— Ils ont vingt ans et ils manquent de cœur Médéric resta foudroyé. Un nuage passa sur ses yeux, il chancela et fut obligé de s'appuyer à la muraille.
Les paroles du docteur venaient de jeter une double clarté dans son esprit, mais une clarté également sinistre.
En voyant Colombe mélancolique et grave, Médéric songeait aux souffrances précoces supportées par elle et rejetait sur le poids des souvenirs, les rêveries et les pâleurs du présent. Et cependant le médecin avait dit vrai Médéric le comprenait, il se souvenait, il s'effrayait.
(à suivre)